

**Conseil municipal DE FERNEY-VOLTAIRE  
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE  
Mardi 5 septembre 2023 à 19h30  
Salle du Conseil municipal**

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ,  
Maire de Ferney-Voltaire.

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 30 août 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 30 août 2023.

**Présents :** MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, LY Chun-Jy, CARR-SARDI Nadia, ALLIOD Christian, MITIS Catherine, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MERIAUX Laurence, HARS Chantal, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, Corinne SABARA, VINE-SPINELLI Rémi, BEN MBAREK Ahmed, PATRIARCA Jean-François, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie (à compter du point n°2), LACOMBE Dorian (à compter du point n°7).

**Pouvoirs :**

Mme LEGER Aurélie	à	M. ALLIOD Christian
Mme MAILLOT Mylène	à	M. LY Chun-Jy
Mme MOUNY Valérie	à	Mme UNAL Khadija
Mme CAMPAGNE Laurence	à	M. RAPHOZ Daniel
M. LACOMBE Dorian	à	M. VINE-SPINELLI Rémi (jusqu'au point n°6)
Mme MANNI Myriam	à	M. KASTLER Jean-Loup

**Absents :** M. CHARVE Jean-Druon  
M. PHILIPPS Pierre-Marie  
M. BABALEY Yem  
Mme FLORES Marie (point 1)

**Secrétaire de séance :** M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 5 septembre 2023 ont été affichés le 11 septembre 2023.



**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04/07/2023.
3. Décision modificative n°1.
4. Modification des autorisations de programme.
5. Admission en non-valeur.
6. Attribution d'une subvention exceptionnelle-association Cultures et Cinémas.
7. Dénomination des voies et sites de la ZAC FERNEY-GENEVE INNOVATION.
8. Cession de la parcelle communale A1552-annule et remplace la délibération n°2022-053 du 5 juillet 2022.
9. Acquisition de la parcelle AM 135 chemin du Gué.
10. Recrutement de personnel enseignant pour les études surveillées.
11. Questions diverses :  
  
Décisions du Maire prises en juillet et août 2023 en application de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

## COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle, mais décide ne pas s'exprimer lors du vote des délibérations qui suivront. Sa voix sera, donc, comptabilisée comme une abstention sur l'ensemble des points.*

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le Maire énumère les pouvoirs (Mme Aurélie LEGER à M. Christian ALLIOD, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun JY-LY, Mme Valérie MOUNY à Mme Khadija UNAL, Mme CAMPAGNE Laurence à M. Daniel RAPHOZ, M. LACOMBE Dorian à M. VINE-SPINELLI Rémi (jusqu'au point n°6) et Mme MANNI Myriam à M. KASTLER Jean-Loup).

Jean-Loup KASTLER demande la raison pour laquelle le bureau de Monsieur Dorian LACOMBE est toujours prévu, alors que celui de Madame Myriam MANNI a été supprimé.

Le Maire répond que Monsieur KASTLER ne doit pas rechercher le complot, parce qu'il n'en existe pas. Il précise qu'il a reçu le mail de Madame Myriam MANNI donnant son pouvoir, sur son téléphone personnel (elle ne l'a pas envoyé aux services), mais qu'il l'a quand même accepté. Quant à Monsieur Dorian LACOMBE, il est encore à son rendez-vous et arrivera plus tard.

Monsieur Stéphane GRATAROLY est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance par 22 voix pour et 3 abstentions (Myriam MANNI par procuration, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU).

Après la clôture du vote du secrétaire de séance, le Maire annonce qu'il a sollicité le contrôle de légalité de la préfecture au sujet de l'abstention et de la non-participation au vote. Il a reçu une réponse de la part de la préfecture et veut à ce titre donner une explication à Monsieur Christian LANDREAU.

*Arrivée de Madame Marie FLORES à 19h36.*

Le Maire explique que le dictionnaire Larousse définit le verbe « s'abstenir » comme le fait de ne pas se prononcer ou de ne pas intervenir dans une action, le fait de ne pas prendre part à un vote ou à une délibération. Ainsi, le fait de ne pas vouloir prendre part au vote, quelles que soient les raisons, constitue une abstention.

À cet effet, le Maire estime que le fait pour une personne de ne pas prendre part au vote, alors qu'elle reste à son siège pendant le vote, est comptabilisé comme une abstention. La déclaration de l'intéressé indiquant qu'il refuse de prendre part au vote doit être clairement mentionnée dans le procès-verbal, mais dans le comptage, ce vote apparaîtra comme une abstention. Il précise qu'il s'agit d'une réponse apportée par la Préfecture.

Christian LANDREAU indique qu'il ne trouve aucun intérêt d'avoir interrogé la préfecture sur le sujet, puisque la réponse se trouve dans le Code général des collectivités territoriales, qui a déjà été appliqué précédemment.

Le Maire demande à Monsieur Christian LANDREAU de ne pas l'interrompre, en précisant que la parole ne lui a pas été donnée. Il précise qu'il ne fait que lui transmettre une information et ne se laissera pas manipuler par lui.

Christian LANDREAU indique qu'il ne prend pas part au vote, du fait des mensonges permanents évoqués au cours du conseil municipal.

Le Maire affirme qu'il ne s'agit que des propos de Christian LANDREAU.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04/07/2023.**

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU qui trouve regrettable que le procès-verbal ne relate pas les faits tels qu'ils se sont passés. Il trouve également inopportun de constater que les 21 premières minutes de la bande-son ont été coupées. Il précise que la réunion du conseil municipal a commencé comme si le problème de quorum n'existait pas.

Le Maire interrompt Christian LANDREAU, en précisant que ses remarques ne concernent pas le procès-verbal.

Christian LANDREAU demande que sa parole ne soit pas coupée, et regrette que le Maire ne lui permette pas de s'exprimer parce que le sujet ne lui plaît pas, alors qu'il ne fait que rapporter la vérité.

Le Maire souligne que Christian LANDREAU a posé une question orale sur ce sujet, à laquelle il donnera une réponse. Il demande à celui-ci de poser les questions qui ont trait au procès-verbal.

Christian LANDREAU rapporte que les heures d'arrivée et de départ ne sont pas mentionnées sur le procès-verbal.

Le Maire indique qu'elles y sont mentionnées. Il demande si Christian LANDREAU a d'autres remarques.

Christian LANDREAU regrette que la bande-son ait été manipulée et qu'elle ne corresponde pas à ce que le Maire présente.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2023 est adopté par 20 voix pour, 4 abstentions (Myriam MANNI par procuration, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 ne prennent pas part au vote (Dorian LACOMBE par procuration et Rémi VINE-SPINELLI).

## **3. Décision modificative n°1.**

Le Maire donne la parole à Catherine MITIS qui informe que l'exécution budgétaire de l'année 2023 est conforme à l'ensemble des orientations budgétaires définies en début d'année. Malgré les différentes évolutions extérieures subies, le budget 2023 reste globalement dans les attentes initiales. Toutefois, une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits de certains chapitres en cours d'année :

- en section de fonctionnement, les frais de personnel doivent être ajustés en fonction de la reprise du personnel de Jean de La Fontaine, de l'augmentation de l'IFSE votée en Conseil municipal du 4 juillet 2023 et des revalorisations successives du SMIC. Dans un même temps,



un ajustement des crédits de charges locatives et des frais d'actes est nécessaire pour subvenir aux dépenses jusqu'à la fin de l'année. De plus, un ajustement des dotations aux amortissements sur le chapitre 042 est nécessaire à hauteur de 50 000 euros. L'équilibre financier demeure grâce à une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au chapitre 023, ainsi que par une refacturation des charges du personnel du groupe scolaire Jean de La Fontaine au SIVOM.

- La section d'investissement a également besoin d'ajustement pour faire face à l'évolution de l'exécution budgétaire. L'autorisation de programme relative aux liaisons douces et transfrontalières doit faire l'objet d'une augmentation des crédits de paiement ouverts en 2023. Cette augmentation s'explique par des coûts supplémentaires sur la réalisation des liaisons douces, notamment celle de la route de Meyrin. En parallèle, une baisse des crédits portés sur l'autorisation de programme «aménagement du secteur Veudagne» s'explique par un coût d'acquisition plus faible que celui inscrit au budget primitif. Au chapitre 20, les frais d'étude budgétés sont relativement plus importants qu'à l'inscription du budget primitif. Il convient de réabonder les lignes, afin que les services puissent réaliser les dépenses inscrites. De plus, l'ajustement au chapitre 40 doit également être réalisé, afin de conserver l'équilibre budgétaire des opérations d'ordre. La saisie de la diminution du virement de la section de fonctionnement oblige également à diminuer le pendant en recettes de la section d'investissement à hauteur de 426 000 euros. Ces mouvements de crédits s'équilibrent par une baisse des crédits ouverts sur le chapitre 21, ces derniers, fléchés principalement sur des projets particuliers, sont reportés sur l'exercice 2024, ne pouvant par ailleurs pas se réaliser cette année suite à des aléas extérieurs à la collectivité ou aux délais de certaines procédures.

En conséquence, après présentation à la commission finances et comptes publics, réunie le 28 août 2023, il est demandé au Conseil municipal de voter la décision modificative n°1, telle que présentée dans les tableaux de la note de synthèse.

Le Maire remercie Catherine MITIS

Le Maire donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI qui demande à avoir des explications concernant le demi-million d'euros qui bascule de l'investissement vers le fonctionnement.

Le Maire explique que le SIVOM représente environ 1,3 million, dont 1,1 en fonctionnement et 200 000 euros pour la cantine. Des investissements ont été injectés pour le fonctionnement du SIVOM, mais qui ont été payés en fonctionnement. La reprise de l'activité par la Ville engendre une reprise de ce montant de 1,3 million. Il faut pour autant noter que le paiement des agents du SIVOM s'élève entre 500 000 et 800 000 euros, et que le demi-million d'euros représente et la différence entre les 1,3 million et cette somme permet donc de l'investissement.

Le Maire précise qu'en étalant le calcul sur dix ans, les 5 millions d'euros pourront servir d'investissement à la Ville. Il ajoute que l'augmentation du point d'indice de l'ensemble des fonctionnaires par l'État sans aucune compensation était une dépense imprévisible, il a donc fallu retravailler le budget dans ce sens.

Rémi VINE-SPINELLI voulait s'assurer que la somme correspondait à la fin du SIVOM.

Le Maire confirme qu'elle correspond à la fin du SIVOM et à l'augmentation du point d'indice.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui demande si la disparition du SIVOM aboutit visiblement à une augmentation des charges pour la commune.

Le Maire répond par la négative. Il explique que la somme de 1,3 million donnée au SIVOM va en fait rester à la Ville de Ferney-Voltaire. Sans passer par le SIVOM, la Ville de Ferney-Voltaire reprendra les agents du SIVOM qu'elle devra payer directement. La Ville ne connaîtra donc aucune perte, puisque la partie investissement lui reviendra, ce qui sera plus intéressant pour la commune.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui précise que le coût de la disparition du SIVOM pour la commune ne se limite pas à la somme de 500 000 euros. Il existe d'autres coûts qui ne correspondent pas à des décisions modificatives.

Le Maire demande à avoir des précisions concernant ces autres coûts évoqués.

Jean-Loup KASTLER explique qu'à part la reprise du personnel de l'école Jean de La Fontaine, il existe d'autres coûts et des investissements. Il estime que la non-mutualisation de certains coûts ne sera pas profitable pour la Ville. Il rapporte que durant l'été, la commune a rencontré des difficultés financières et que certains services étaient fermés. Les personnes qui ne pouvaient pas partir en vacances ne pouvaient pas avoir accès à des services de base, et il trouve cela problématique.

Le Maire indique qu'il ne faut pas mélanger les choses. Il explique que dans le cadre du SIVOM, des investissements (gendarmerie, gymnase, etc.) ont été effectués dans les trois communes, et dans le cadre d'une étude qui a été validée, chaque commune reprendra les structures qui se trouvent sur son territoire. La seule discussion porte sur l'école Jean de La Fontaine, qui est située sur le territoire de Prévessin-Moëns. À cet effet, un accord a été établi avec Prévessin-Moëns pour que cette école (y compris le terrain) revienne dans le giron ferneysien. La Ville de Ferney-Voltaire a participé depuis 50 ans à des investissements très lourds, d'abord à hauteur de près de 80 à 82 % à l'échelle des communes, puis durant les derniers moments, à hauteur de 43 à 45 %. Les communes reprendront la charge des emprunts. En ce qui concerne Ferney-Voltaire, le Centre sportif Henriette d'Angeville est déjà amorti, il ne reste plus que l'amortissement de l'extension.

Il ajoute que Ferney-Voltaire a participé à la construction du collège de Prévessin-Moëns, tandis que la construction du collège et du lycée de Ferney-Voltaire a été prise en charge intégralement par la Ville.

Jean-Loup KASTLER indique que sans pour autant vouloir insulter ses opposants du conseil municipal, contrairement à certains membres de cette assemblée, il souhaite exposer les visions politiques de la Ville qui s'opposent. En effet, il remarque une concomitance entre la volonté de dissoudre le SIVOM et le sentiment réjoui du projet de construction du centre commercial de la SPL, censé financer les infrastructures de la commune et qui était à bout touchant. La dissolution du SIVOM est réussie, mais le projet de centre commercial échoue, ce qui engendrera une difficulté pour financer les infrastructures et payer le personnel de la commune de Ferney-Voltaire. Il demande la raison pour laquelle la commune n'a pas demandé une programmation pluriannuelle de la dette qui va peser très lourd dans les années à venir, et qui va devoir être supportée par la prochaine municipalité.

Le Maire indique qu'il a bien senti de la politique dans les propos de Jean-Loup KASTLER, mais il lui demande de revenir à la vérité. Il souligne que le SIVOM ne va pas abonder sur les équipements publics ferneysiens. Il faut bien distinguer les projets ferneysiens des projets de l'Agglomération, qui

sont payés par l'Agglomération. Il ajoute que pour l'instant, il ne faut s'occuper que des investissements ferneyiens.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 28 août 2023.

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré*

- ADOPTE par 21 voix pour, 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI par procuration, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (Dorian LACOMBE par procuration) la décision modificative au budget primitif 2023.

#### **4. Modification des autorisations de programme.**

Le Maire donne la parole à Catherine MITIS qui informe que des autorisations de programme permettent une programmation pluriannuelle d'investissements sur des sujets fléchés. Ces enveloppes à caractère non-budgétaire s'étalent sur un échancier donné avec des crédits de paiement par année. Lors du budget primitif 2023, l'autorisation de programme relative aux liaisons douces et transfrontalières s'accroît pour prendre en compte l'importance des investissements concernant les liaisons douces. Les travaux engagés et réalisés au cours de cette année s'observent par la réalisation d'une véloroute, notamment à la rue de Meyrin, ainsi qu'au chemin de Collex. Ces réalisations plus importantes que celles prévues lors des estimations obligent à modifier les crédits de paiement ouverts au budget primitif 2023. Ainsi, il convient de réévaluer les crédits de paiement sans diminuer les montants antérieurs. L'enveloppe globale de l'AP est donc augmentée, passant de 1 947 000 euros à 2 068 000 euros. Le montant des crédits de paiement passe ainsi de 723 600 euros à 1 368 000 euros pour 2023. Les crédits de paiement de 2024 et 2025 sont diminués pour s'inscrire dans la nouvelle enveloppe globale de 2 068 000 euros. L'autorisation de programme concernant l'aménagement de Veudagne se voit également modifier, afin d'intégrer une diminution de son enveloppe suite à des frais évalués, plus faibles que ce qui a été prévu au budget primitif.

Il est proposé au conseil municipal de modifier uniquement les crédits de paiement de cette AP, sans évaluation complémentaire de l'enveloppe globale. Ainsi, les crédits de paiement 2023, initialement inscrits pour 536 000 euros, sont portés à 270 624 euros.

Le Maire remercie Catherine MITIS,

Il donne la parole à Nicolas KRAUSZ qui indique qu'il faut se réjouir de la piste cyclable en direction de Meyrin, qui n'est pas terminée, mais dont une bonne partie est livrée. Concernant Veudagne, il indique qu'il n'est pas évident de comprendre la raison pour laquelle les frais ont baissé, et demande ainsi à avoir des explications sur ce point.

Le Maire explique que la famille propriétaire du terrain a souhaité retarder la vente, ce qui a engendré des retards, mais la Mairie projette toujours d'acheter ce terrain. Il ajoute par ailleurs que le programme de vidéoprotection de l'année est terminé.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui indique qu'il est effectivement nécessaire d'être attentif à ce qui se passe au niveau du secteur Veudagne et aux remarques des associations, notamment au niveau du Belvédère, qui s'inquiètent du fait que les travaux puissent donner lieu à des modifications, notamment du couvert arboré de certaines zones, ce qui empêche de qualifier les biotopes de manière convenable et de façon à pouvoir les protéger. Il exprime donc des réserves par rapport à cette décision, et estime qu'elle a été présentée de manière floue.

Le Maire explique qu'il s'agit d'une modification de programme et que les investissements au niveau du secteur Veudagne ont même diminué. Il ajoute que plusieurs projets du secteur seront soumis à une enquête publique.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 28 août 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AJUSTE par 21 voix pour, 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI par procuration, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (Dorian LACOMBE par procuration) les crédits de paiement des autorisations de programme tels que présentés ci-dessous :

Autorisation de programme n°1 : Aménagement du secteur de Veudagne :

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 000 000,00 €	1 962,00 €	280 762,70 €	277 624,00 €	439 651,30 €

Autorisation de programme n°3 : Développement des circulations douces et des liaisons transfrontalières

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2 100 000 €	13 182,00 €	585 100,21 €	1 400 000,00€	51 000,00 €	50 717,79 €

**5. Admission en non-valeur.**

Le Maire donne la parole à Catherine MITIS qui explique que les admissions en non-valeur sont proposées à chaque exercice par les services de l'État. À cette fin, le comptable public a transmis un état des admissions en non-valeur d'un montant total de 196 euros au titre des exercices comptables 2018 à 2020. Ces produits irrécouvrables concernent les services de restauration scolaire ainsi que le conservatoire. Une enveloppe budgétaire de 3 000 euros a été inscrite au budget primitif 2023 au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 28 août 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE par 24 voix pour, 1 abstention (Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (Dorian LACOMBE par procuration) l'admission en non-valeur des créances susmentionnées pour un montant total de 196,00 €.
- AUTORISE par 24 voix pour, 1 abstention (Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (Dorian LACOMBE par procuration) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à passer les opérations comptables correspondantes.

**6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cultures et Cinémas.**

Le Maire donne la parole à Khadija UNAL qui informe qu'en 2005, l'association Cultures & Cinémas a créé un festival transfrontalier franco-genevois « Le Festival de cinéma des cinq continents », organisé notamment au cinéma Voltaire. Du fait des travaux en cours cette année, l'association ne

peut pas utiliser les mêmes locaux que d'ordinaire et propose en remplacement la location d'un chapiteau avec gardiennage la nuit, lui occasionnant des frais supplémentaires à hauteur de 9 000 euros selon l'estimation des devis présentés. Pour l'accompagner dans la prise en charge de ces frais supplémentaires, l'association sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 % du montant estimé, soit 4 500 euros. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui indique qu'il soutient évidemment la reprise de l'activité cinématographique et son adaptation au contexte. Il déplore néanmoins que le contexte soit présenté de façon aussi simpliste, en avançant comme argument les travaux en cours cette année, alors que le chantier est complètement catastrophique, avec au milieu un cinéma qui est à l'agonie, et une quasi-impossibilité d'accès pour les voitures. Il ajoute que plusieurs clients du cinéma écrivent à leur groupe pour signaler l'impossibilité d'y accéder en voiture. Des exploitants du cinéma remontent le fait qu'ils ont essayé pendant tout l'été de joindre la municipalité et la SPL sans avoir de réponse. Il indique que le problème n'est pas lié aux travaux et estime qu'il faut présenter la situation telle qu'elle est réellement : la zone est à la dérive, avec une friche en constitution. Dans la presse, il est écrit qu'une ville de plus en plus magnifique est construite, en anoblissant d'un côté la commune de Saint-Genis-Pouilly, alors que celle de Ferney-Voltaire tend à perdre sa noblesse.

Le Maire explique que la commune soutient ce cinéma depuis des années, et les dernières réunions avec l'exploitant témoignent également du soutien qui lui est porté. Comme l'ensemble des commerçants du secteur, l'exploitant du cinéma a dû supporter les travaux d'aménagement et de voirie de la SPL. Pour cela, plusieurs réunions ont été organisées. La dernière réunion avec l'exploitant n'a pas abouti à ce qui était souhaitable, mais la commune continuera à soutenir l'activité du cinéma. Dans ce cadre, l'exploitant pourra se rapprocher non seulement de l'opposition, mais également du Maire. Il ajoute que concernant le stationnement, la situation revient peu à peu à la normale.

Le Maire rappelle que le cinéma a été racheté par la commune au cours de l'ancien mandat, et était également à cette époque à l'agonie. Il avait donc fallu engager des travaux de réhabilitation d'une partie de la toiture au cours du mandat de 2014. Il a été par la suite racheté par la SPL, et en tant que propriétaire, cette dernière est tenue à certaines obligations.

Le Maire reconnaît qu'il s'avère certes difficile pour toute entreprise de vivre au milieu de travaux, et que l'ensemble des commerçants du secteur a vécu cette situation, mais la situation va revenir à la normale. Il indique que la commune apporte un appui constant et permanent à cette association.

Jean-Loup KASTLER constate que le Maire est très fort en matière de communication. Celui-ci insiste sur le fait qu'il soutient le cinéma, alors que le cinéma est en train de se faire enterrer au milieu d'un chantier ; en outre, la majorité y compris Khadija UNAL et Pierre-Marie PHILIPPS ont soutenu et encouragé le projet de centre commercial sur la zone. Alors qu'aujourd'hui, la commune se retrouve avec l'une des plus grandes friches commerciales du quart sud-est de la France, le Maire arrive à faire comme si de rien n'était, en gardant sa bonhomie et son ton monocorde. De ce fait, les médias ne parlent pas beaucoup de cette situation alarmante, mais le Maire ne pourra pas la cacher de manière permanente. Les panneaux qui ne veulent rien dire ont servi de diversion et ont attiré l'attention des habitants pendant un moment, mais in fine, ceux-ci s'intéresseront aux réelles problématiques de la zone, qui est en fait une zone de désordre et de mauvais aménagements.

Jean-Loup KASTLER estime que le Maire n'adopte pas une bonne politique, et qu'à un moment, il faudra qu'il l'assume.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU qui rappelle que le Maire a exprimé le fait qu'il est vigilant par rapport aux travaux et aux aménagements, et l'attention qu'il porte pour le cinéma. Il aimerait néanmoins savoir depuis combien d'années les travaux ont commencé. Il demande si le Maire trouve normal d'avoir un chantier en permanence dans quasiment tout Ferney-Voltaire.

Le Maire informe que le chantier relatif aux bus a commencé dès le début du précédent mandat, avec d'abord une phase d'étude. La dernière phase sera achevée à la fin de l'année. Il indique qu'entreprendre de tels aménagements dans une ville s'étale dans le temps, et reconnaît que les Ferneysiens en ont souffert, malgré toutes les précautions nécessaires qui ont été prises par la commune.

Le Maire explique que la transformation de l'avenue est très complexe. L'idée de départ dans le contrat signé par les mandatures précédentes et par l'Agglomération était de construire un site propre à Ferney-Voltaire. La mandature suivante n'a fait qu'assumer ces travaux, qui vont arriver au bout.

Le Maire ajoute que l'éclairage et tous les quais ont été réhabilités. Il reste toute la phase des travaux de la douane portée par le département de l'Ain, et des subventions vont dans ce sens.

En ce qui concerne la poterie, un aménagement global de la zone était programmé. Une partie a été réalisée avec des voiries, dont deux ponts qui permettent de rejoindre les chemins dans le secteur, qui étaient des voies sans issue. Une partie de l'économie a redémarré (le lot P05), et il reste le grand projet dans lequel était intégré un cinéma. Il faut noter que toutes ces voiries et toutes ces rues nécessitent de refaire les réseaux d'eau et d'électricité, etc. Puisque la Poterie est issue des travaux des années 70 qui consistaient à l'époque à transformer des garages, puisque la Poterie 1 comme la Poterie 2, où est sis le cinéma, étaient de grands garages. Plusieurs expertises ont également été réalisées, il y a quelques mois, sur la solidité de la structure bâtie, parce que l'exploitant du cinéma avait signalé l'existence d'un problème. Plusieurs travaux ont été réalisés et il en reste d'autres. Il en est également de même par exemple du réseau de chaleur qui nécessitera 6,5 kilomètres de tranchées dans la ville.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal qui sont contre les réseaux de chaleur, la mobilité douce et le transport collectif de s'expliquer devant les Ferneysiens. Il précise qu'il s'avérerait très difficile de choisir, en évoquant l'exemple du tram du Grand-Saconnex qui n'était pas le bienvenu au début. Il estime que les habitants de Ferney-Voltaire ou même de la Région se réjouiront de l'arrivée du tram, mais il faut accepter le fait que les durées des travaux puissent être très longues.

Christian LANDREAU s'étonne du fait que pour une fois, le Maire ne se soit pas défaussé sur les autres, puisque d'habitude, il avance régulièrement comme argument le fait que tous les travaux à Ferney-Voltaire ont été signés par le précédent Maire. Il indique qu'il n'est pas contre le fait de demander une subvention. En revanche, il veut savoir à qui incombe la responsabilité de tous ces travaux, et ce qu'il en est de la responsabilité de la SPL, sachant que le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre. Il estime qu'il appartient à la SPL de maîtriser ces travaux. Il souligne que les habitants sont ceux qui subissent à Ferney-Voltaire. Il indique que la signature des permis est effectuée par le Maire, et non par l'opposition, et que celui-ci a accepté la coupure de la ville en deux, alors que lors des deux mandats précédents, il était contre cette coupure. Il rappelle que le Maire est celui qui signe les permis. Il rapporte les dérapages de nuit sur la bande centrale qui donne l'occasion pour certaines personnes de s'émanciper par la conduite automobile.

Le Maire rappelle à Christian LANDREAU que les échanges doivent porter sur les subventions à allouer au cinéma.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU qui souligne le fait que la responsabilité des retards et des travaux n'incombe pas aux habitants, qui vivent dans la poussière et au milieu des travaux depuis 2014, ou même avant, soit depuis pratiquement 10 ans. Il déplore que malgré cela, le conseil municipal doit accepter de donner des subventions.

Le Maire réitère qu'il s'agit d'une subvention pour le cinéma.

Christian LANDREAU souligne qu'une subvention est attribuée à tous ceux qui en ont droit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 24 voix pour, 1 abstention (Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (Dorian LACOMBE par procuration) le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 € à l'association Cultures et Cinémas pour l'accompagner dans la prise en charge de ces frais supplémentaires.
- AUTORISE par 24 voix pour, 1 abstention (Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (Dorian LACOMBE par procuration) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

#### **7. Dénomination des voies et sites de la ZAC FERNEY-GENEVE INNOVATION.**

Le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal de délibérer et de donner les noms aux rues. Avec la création du nouveau quartier à Ferney-Voltaire, outre son développement économique, les membres du conseil municipal auront à choisir entre un ensemble de noms qui seront proposés. L'idée consistait à travailler sur un thème, qui a été travaillé en commission. Les avis étaient parfois différents et la dérogation a porté sur une personne, Denis de Rougemont, qui appartenait au 18<sup>ème</sup> siècle et au siècle des Lumières. L'objectif est de donner des noms à des rues, et à des avenues, dont le plan a été transmis aux membres du Conseil.

Ainsi, parmi les noms proposés :

- Denis de ROUGEMONT a été proposé pour une place. Denis de ROUGEMONT était un Ferneysien de qualité, qui a non seulement vécu très longtemps à Ferney-Voltaire à la Maison Des Bois, mais a aussi beaucoup écrit sur Ferney-Voltaire, et sur l'Europe. Il s'avérait important de marquer toute sa vie à Ferney-Voltaire et ses écrits ;
- Le Bois des amoureux qui est très connu par les Ferneysiens ;
- Jean-Louis WAGNIERE était le secrétaire de Voltaire et le second Maire de Ferney-Voltaire. Il avait écrit les premières délibérations.
- Léonard RACLE était l'architecte de Voltaire et a, entre autres conçu, les premières structures métalliques.
- La place ou carrefour du Jura méritait d'avoir un autre nom, et le nom qui a été proposé à cette place est la place des Lumières.



- Les noms de rues proposés sont DIDEROT ; Émilie DU CHATELET qui est une femme très importante pour les Lumières en termes de traduction, elle a notamment traduit Newton ; D’ALEMBERT pour une avenue (Laurent D’ALEMBERT pour ceux qui le connaissent bien) ; Isaac NEWTON ; Benjamin FRANKLIN ; l’avocat CHRISTIN ; et CONDORCET qui est déjà un nom de rue.
- D’autres noms ont également été attribués aux arrêts de tram comme le Bisou, la Tire et le tram des Lumières. Pour le BHNS, les noms donnés sont BHNS de la Poterie, du Centre, de la Mairie et du Château. Il est à noter que les noms ne figurent pas dans la délibération.
- Le Chemin de la poterie s’appellera désormais la Rue de la poterie, parce qu’il n’est plus une voie sans issue.

Le Maire souligne que des questions pourront peut-être être posées du fait de la non-intégration du nom de l’avocat CHRISTIN, Maire de Saint-Claude dans la liste. Ce dernier a mené une lutte contre le servage avec Voltaire. Par ailleurs, il comprend qu’il lui sera reproché de ne pas avoir suffisamment mis de femmes dans les noms proposés.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui indique qu’au-delà du problème posé du fait de la parité, il a une pensée pour son collègue Christophe PAILLARD, philosophe au lycée international de Ferney-Voltaire, qui a consacré sa vie à l’étude de Jean-Louis WAGNIERE, et qui serait heureux de voir une place à son nom. Il rappelle que la mémoire des lieux a été entretenue par des amoureux de Ferney-Voltaire, et que Jean-Louis WAGNIERE ne serait pas aussi connu si Christophe PAILLARD n’avait pas travaillé à son sujet.

Par ailleurs, Jean-Loup KASTLER demande ce qu’il en est de l’ordre des priorités sur le territoire pris en charge par la SPL. Il estime que la délibération est cocasse et qu’il ne convient pas d’attribuer des noms de rue au milieu d’une zone naufragée.

Le Maire remarque que Jean-Loup KASTLER aime bien peindre le diable sur la muraille. Il explique qu’au niveau de Condorcet ou d’autres endroits, quatre permis ont été délivrés, dont le B11 qui est le *parking*. Concernant la partie Paimbœuf, trois permis supplémentaires sont en cours d’instruction. Certains ont été rebattus et refusés, et des contentieux sont en cours pour certains d’entre eux. Des noms de rue devaient être trouvés pour la partie Paimbœuf et le tram. À cet effet, les membres du Conseil municipal vont recevoir un communiqué de l’Agglomération du pays de Gex et de la SPL, qui prennent acte de la décision récente de mettre un terme au projet relatif au centre d’activités commerciale et culturelle prévu dans la zone de la poterie à Ferney-Voltaire dans le cadre de l’aménagement plus large de la zone d’activité de logements de Ferney Innovation. Il est à noter que l’Agglomération du pays de Gex est l’actionnaire majoritaire de la SPL. Le Maire indique qu’il attendait ce courrier et cette demande, et il l’a reçue ce jour.

Il informe que la commune a toujours un contentieux sur un permis de construire qui va passer au filtre de la cassation le 7 septembre. Aux dernières nouvelles, le rapporteur public a donné un avis défavorable à l’association. La Ville est toujours dans un travail de contentieux et de procédure avec Altarea, et il faut pour cela, faire très attention. Altarea a annoncé son choix d’arrêter son projet sur Ferney-Voltaire et le communiqué de presse de l’Agglomération sur le sujet sera disponible le lendemain.

Le Maire note que même si l'ensemble du projet commercial s'arrête sur ce secteur, il a demandé ce matin qu'un projet différent soit repensé très rapidement. Il est à noter que ce projet s'arrête, mais tous les autres projets continuent, dont la partie logement et la partie économique de Paimbœuf et de Très-La-Grange. Trois permis purgés de tout recours ont été signés, le B11 est aussi purgé de tout recours et les travaux ont débuté.

Concernant la question posée par l'opposition sur un secteur, le Maire assure que son équipe est vigilante sur ce qui s'y passe et sur la qualité de ce qui est projeté.

Le Maire indique que les travaux de la SPL continuent et les projets sur le logement et les équipements publics continuent, les rues ont donc du sens. Il reconnaît néanmoins que la situation est difficile pour tout le monde. Il explique que le modèle économique du monde change (le modèle de 2020 n'est pas celui de 2023) et il faut en prendre acte. D'autres projets qui toucheront la culture, l'économie et l'environnement, et qui seront intégrés dans une réflexion différente, naîtront dans ce secteur.

Christian LANDREAU indique que même si le modèle change, le paradigme avec l'incapacité de maîtriser, de conduire et d'administrer la Ville demeure.

À titre d'exemple, Christian LANDREAU ne comprend pas la raison pour laquelle des noms intelligents sont donnés à des rues qui n'existent pas.

Le Maire précise que ces rues sont en train de se construire.

Christian LANDREAU note que tout est remis en question en permanence.

Le Maire réitère le fait que l'opération Paimbœuf et Très-la-Grange continue, et que le projet poterie a été arrêté.

Christian LANDREAU demande un délai concernant le tram.

Le Maire répond que le projet sera abouti en 2027.

Christian LANDREAU rappelle que le délai fixé pendant les campagnes électorales était 2024. Il pense que le Maire prend les Ferneysiens, y compris lui-même, pour des imbéciles.

Le Maire donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI qui, en tant que participant à la commission de l'urbanisme, il est surpris de la liberté donnée par la SPL de donner des noms dans cette zone. Concernant les noms de rue, même s'il a un grand respect pour le personnage de Denis DE ROUGEMONT, et qu'il mérite une grande rue ou une place. Il est étonné de la place qui lui est accordée, puisqu'il trouve paradoxal le fait que dans une Ville qui s'appelle Ferney-Genève, Territoire d'Innovation, le choix soit porté sur une personne qui était un compagnon de route de Jacques ELLUL. À son avis, le paradoxe est saisissant et presque amusant comme d'ailleurs les noms d'autres lieux à Ferney-Voltaire tels que les chemins des fleurs où il n'existe pas de fleurs ou le Garden Park où il n'est pas sûr de voir un jardin. Il ajoute en revanche que, même si sur l'aspect de l'europhisme, le choix peut être pertinent, il existe d'autres femmes européennes, qui ont dominé des pays au 18<sup>ème</sup> siècle, et qui méritent d'avoir un nom quelque part dans le quartier.

Le Maire indique qu'il prend note de la remarque apportée par Jean-Loup KASTLER concernant Christophe PAILLARD et aussi celle de Rémi VINE-SPINELLI. Il souligne l'existence de plusieurs voltairiens à Ferney-Voltaire. Il cite à titre d'exemple que Lucien CHOUDIN était le premier à lancer un

travail sur Voltaire. En ce qui concerne Christophe PAILLARD, d'autres occasions surviendront afin d'évoquer sa mémoire. Pour ce qui est de Denis DE ROUGEMONT, le fédéralisme européen a orienté le choix.

La parole est donnée à Nicolas KRAUSZ qui indique que l'opposition prend acte et se réjouit de cette nouvelle qui était prévisible. Il rapporte que pour s'amuser entre eux, ils ont effectué une compilation des déclarations du Maire au cours des dernières années, en citant à titre d'exemple la réalisation du centre commercial géant. En termes de changement, il évoque le fait que l'écologie politique a pris de l'avance depuis longtemps sur la politique et les autres visions du monde, et que les propos évoqués par le Maire illustrent bien cette réalité. Avec le respect qu'il a pour lui et ses engagements politiques, l'écologie a pris les devants par rapport aux personnes comme le Maire. Il regrette que les élections de 2020 se soient déroulées dans des contextes difficiles, mais la population ferneysienne a été prévenue de cette réalité. Il implore le Maire de ne pas donner de nouveau la main à la SPL pour un nouveau projet qui risque d'être tout à fait à côté des attentes de la population. Il demande au Maire de consulter les habitants qui sont intelligents, organisés et qui ont avancé des propositions.

Nicolas KRAUSZ demande également au Maire de recevoir les architectes qui ont effectué un travail de qualité et qui ne sont pas mêlés aux recours déposés par l'association. Il ajoute que la SPL ne prend même pas la peine de venir au conseil municipal pour assumer ce « naufrage ».

Le Maire informe qu'il a sollicité la venue de Monsieur Vincent SCATTOLIN de la SPL. Ce dernier viendra en novembre pour présenter un certain nombre de documents et de comptes. À cette occasion, les membres du conseil municipal pourront lui poser des questions.

Le Maire espère néanmoins que d'ici cette date, la cassation passera, afin que les sujets puissent être abordés sereinement. Il rappelle que la commune a pour adversaires des multinationales qui disposent de moyens. Il va falloir travailler un autre projet (un grand projet ou une multitude de projets) à l'entrée de la Ville de Ferney-Voltaire, dans lequel les besoins de la Ville et ceux du pays de Gex vont être intégrés. Ce projet semble plus judicieux pour éviter la confrontation directe avec des monstres.

Nicolas KRAUSZ évoque le fait qu'un hôpital cherche un terrain.

Le Maire souligne qu'il s'agit d'une zone de bruit.

Nicolas KRAUSZ indique qu'il est possible de l'isoler.

Le Maire souligne qu'il est en faveur de l'écologie et que pour cela, il faut faire des sacrifices.

La parole est donnée à Jean-Loup KASTLER qui indique que la SPL a normalement l'obligation de se présenter annuellement devant le conseil municipal. Elle ne s'est pas présentée depuis plus d'un an, alors que le Maire a évoqué le fait qu'il l'a convoquée.

Le Maire précise qu'il ne l'a pas convoquée, il a seulement sollicité sa venue.

*Arrivée de Monsieur LACOMBE à 20h36.*

Jean-Loup KASTLER souligne que la SPL aurait dû venir depuis longtemps, et déplore le fait qu'elle s'autorise à postposer les rendez-vous en fonction de ses intérêts de communication. Il indique que le Maire fait comme si la nouvelle concernant le centre commercial tombe à l'automne, alors qu'elle est tombée durant l'été. Tout le monde était déjà au courant des résultats du procès. Durant tout l'été, la SPL a tout fait pour ne pas débattre du sujet au niveau du conseil municipal. Il précise qu'il s'agit d'un effondrement d'un projet essentiel pour le financement des infrastructures de la ville.

Concernant la délibération, Jean-Loup KASTLER trouve que la manière dont la délibération est prise reflète le fait que la population de Ferney-Voltaire est systématiquement écartée des débats sur les sujets. Il estime qu'il fallait demander l'avis de la population sur les noms des rues, alors qu'une bonne manière de travailler consiste à associer la population autant que faire se peut.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU qui précise que cette délibération n'est pas claire pour lui. Il n'a pas compris ce qui est demandé dans la délibération. Cinq noms sont présentés dans la première page, et d'autres noms sont cités dans d'autres pages, ce qui fait que la lecture n'est pas saine.

Le Maire explique qu'un plan avec des lettres et des chiffres de A à E et de 1 à 8 qui indiquent le positionnement de la rue ou de la place, a été annexé à la dernière page de la délibération.

Christian LANDREAU demande s'il est possible de ne pas être d'accord sur un nom, ou s'il faut voter en faveur ou en défaveur de tous les noms proposés.

Le Maire répond que le vote porte sur l'ensemble des choix de noms de place et de rue. Plusieurs discussions ont eu lieu sur le sujet au cours des réunions de la commission, mais la souveraineté appartient au conseil municipal.

Christian LANDREAU indique que les membres du conseil municipal ne connaissent pas forcément l'avocat CHRISTIN ou ce qui est insinué par « Les Lumières », le Maire n'a cité que D'Alembert. De Voltaire, son œuvre Candide est la seule qui est connue par tous.

Le Maire souligne qu'il a également cité le nom de Diderot. Le siècle des Lumières représente bien plus que Voltaire, et Voltaire lui-même s'est inspiré de Spinoza. De toute façon, les propositions avancées ne pourront jamais plaire à tout le monde. D'autres noms de rue avaient également été choisis à l'époque, mais les rues de Ferney-Voltaire ont évolué.

Christian LANDREAU déplore que des rues, dont la topographie n'a pas été mesurée, soient imposées. Il a l'impression qu'il existe une tentative de meubler le conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Environnement et Informatique réunie les 17 juillet et 28 août 2023.

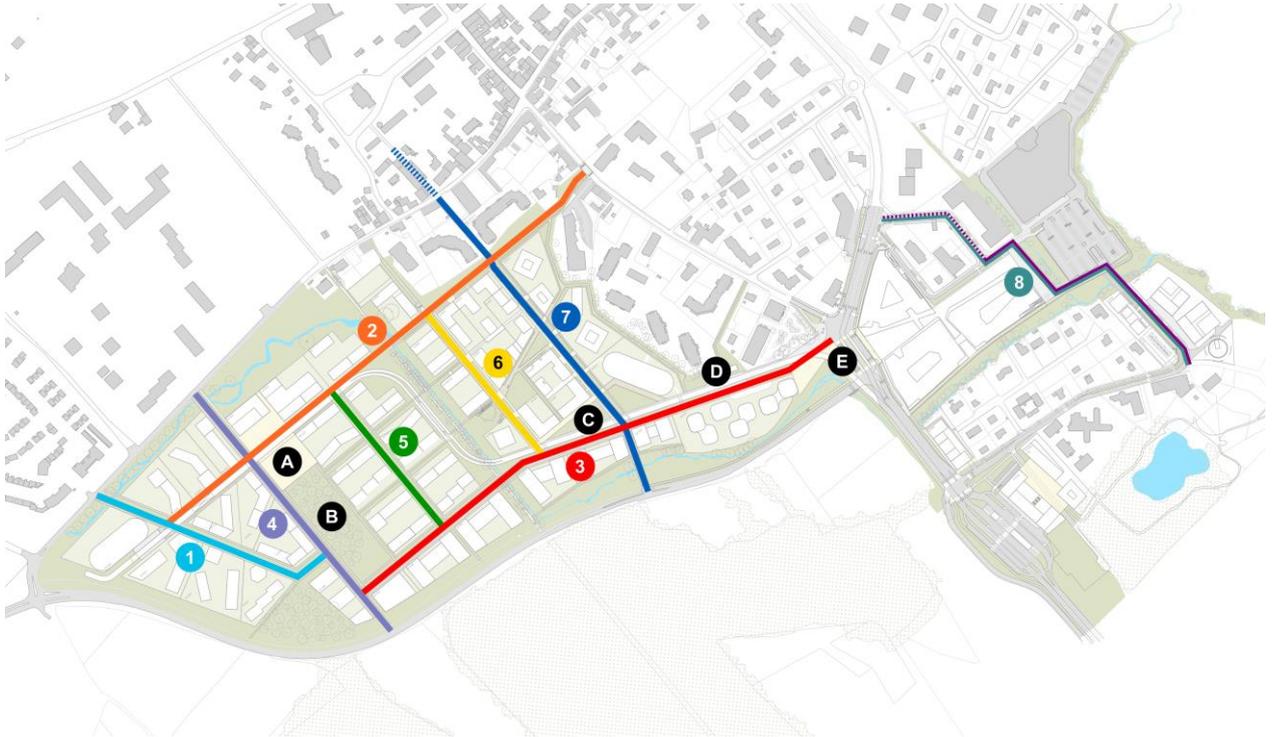
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE par 20 voix pour et 6 abstentions (Laurence MERIAUX, Rémi VINNE-SPINELLI, Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI par procuration, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) les

noms attribués à l'ensemble des places et voies situées dans le périmètre de la ZAC FERNEY-GENEVE INNOVATION selon les tableaux et plan, ci-dessous.

ZAC FERNEY-GENEVE INNOVATION

Dénomination des voies, places et lieux-dits



Repérage des voies, places et lieux-dits sur plan de la ZAC  
(© SPL Terrinnov//Obras Architectes//07.09.2021)

Repérage	Dénomination
A	Place Denis de Rougemont
B	Bois des Amoureux
C	Place Jean-Louis Wagnière
D	Square Léonard Racle
E	Place des Lumières

Repérage	Dénomination
1	Rue Diderot
2	Rue Emilie du Châtelet
3	Avenue d'Alembert
4	Rue Isaac Newton
5	Rue Benjamin Franklin
6	Rue de l'Avocat Christin
7	Rue Condorcet
8	Rue de la Poterie

- **AUTORISE** par 20 voix pour et 6 abstentions (Laurence MERIAUX, Rémi VINNE-SPINELLI, Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI par procuration, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces nécessaires.

**8. Cession de la parcelle communale A1552-annule et remplace la délibération n°2022-053 du 5 juillet 2022.**

Le Maire donne la parole à Christian ALLIOD qui informe que l'association ORSAC, une organisation pour la santé et l'accueil reconnue d'utilité publique, souhaite améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants des Marmousets à travers la reconstruction du pôle éducatif, et propose au centre psychothérapique de l'Ain, le CMP/CATTP enfants et adultes, présent sur la Commune de la Maison Saint-Pierre, d'intégrer le site dans le cadre d'un projet de construction d'ensemble. Afin de mettre en place ce projet dans un périmètre cohérent, ORSAC désire acquérir la parcelle communale A1552 d'une contenance de 1126 m<sup>2</sup>. Celle-ci est située entre deux de leurs parcelles. Il est rappelé que le bâtiment de la parcelle A1552 est désaffecté depuis le printemps 2020, date de déménagement des services techniques dans le nouveau CTM situé chemin du Gué. L'évaluation des domaines de la Direction générale des finances publiques a évalué le prix du terrain à 770 000 euros hors taxes, soit 683,83 € le mètre carré. Après négociation, ORSAC propose une acquisition de la parcelle A1552 pour un montant de 1 126 000 euros, soit 1 000 euros le mètre carré. Sachant que ce tènement est rattaché au permis de construire de la rénovation du bâtiment des Marmousets, il comporte des places de stationnement indispensables aux usagers de cet équipement. Il est donc impératif de retrouver ces places de stationnement dans le futur projet, ou toute autre entité, soit 11 places cédées par dation à la Commune, et 7 places qui seront créées en surface sur la parcelle A1605. Le prix de cession d'une place de parking au sein du futur bâtiment est évalué à date sur la base du prix de revient à 20 400 euros hors taxes, soit 24 480 TTC, soit, un total de 269 280 pour 11 places. Après présentation en commission Urbanisme, Environnement et Informatique du 28 août 2023, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession à ORSAC de la parcelle A1552 d'une contenance de 1126 mètres carrés au prix de 1 126 000 euros, ainsi que la dation en paiement de 11 parkings dans le futur bâtiment, d'une valeur de 269 280 euros TTC, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer une promesse de vente et l'acte authentique, ainsi que toute pièce et tout document afférents à cette cession.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Environnement et Informatique, réunie le 28 août 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 22 voix pour, 1 voix contre (Matthieu CLAVEL), 2 abstentions (Etienne t'KINT de ROODEENBEKE et Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (UNAL Khadija) la modification de la délibération portant sur la cession de la parcelle communale A1552.
- APPROUVE par 22 voix pour, 1 voix contre (Matthieu CLAVEL), 2 abstentions (Etienne t'KINT de ROODEENBEKE et Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (UNAL Khadija) la cession de la parcelle cadastrée A1552 pour un montant de 1 395 280 euros, dont 269 280 euros en dation de paiement.
- AUTORISE par 22 voix pour, 1 voix contre (Matthieu CLAVEL), 2 abstentions (Etienne t'KINT de ROODEENBEKE et Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (UNAL Khadija) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer une promesse de vente et l'acte authentique, ainsi que toutes pièces et documents afférents à cette cession.

#### **9. Acquisition de la parcelle AM 135 chemin du Gué.**

Concernant l'acquisition de la parcelle AM 135, chemin du Gué, Christian ALLIOD explique que la Ville souhaite aménager le secteur proche de la douane de Vireloup. Une seule parcelle est concernée, il s'agit donc de cette parcelle classée dans le PLUiH en zone NL, zone naturelle où il a été prévu via des emplacements réservés, l'aménagement d'un parc urbain suivant l'emplacement réservé FV11 et FV8, ainsi que le passage d'une véloroute, ER FV9. La Ville souhaite favoriser le prolongement de la véloroute pour permettre la connexion cycle avec Bellevue et aménager un parc urbain, ainsi qu'une zone de jeux sur ces espaces. En vue de réaliser le parc, la Ville doit acquérir la parcelle concernée et rétrocédera la partie concernant la véloroute à l'Agglomération. Des négociations ont été menées et un accord a été trouvé avec le propriétaire exploitant, Monsieur Daniel AIGROS, pour un prix de 75 000 euros, indemnités comprises. Le prix de cette parcelle de 16 230 mètres carrés est arrêté à 53 952 euros et correspond à l'estimation effectuée par les domaines, le 14 mars 2023. Le total des indemnités du propriétaire exploitant agricole est de 21 048 euros, indemnités d'éviction et indemnités de fumures. La procédure d'utilité publique décidée par le conseil municipal du 6 septembre 2022 sera donc arrêtée à la signature de l'acte notarié. En conséquence, après présentation à la commission urbanisme du 28 août, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition de la parcelle AM 135 au prix de 75 000 euros, indemnité d'éviction comprise, d'approuver l'arrêt de la procédure d'utilité publique sous condition de la signature de l'acte notarié d'acquisition, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document afférent à cette cession. Les documents sont joints en annexe.

Le Maire donne la parole à Nicolas KRAUSZ qui indique que la délibération a été examinée en commission et qu'il se réjouit de cet achat. Il félicite ainsi le Maire de l'avoir mené à bien, à un prix raisonnable. Il apporte les deux remarques suivantes par rapport aux suites à donner à cet achat : la première a trait à la nécessité et l'urgence de finir la véloroute pour pouvoir passer en Suisse ; la deuxième concerne la suite de la réunion organisée à la salle du Levant pour présenter les différents scénarios d'aménagement du parc.

Il demande à avoir des précisions concernant le *planning* des travaux. Maintenant que le terrain est devenu la propriété de la commune, il estime qu'il est nécessaire de rendre compte à la population de la suite qui sera donnée à la consultation, parce que pour la première fois, elle a été consultée.

Le Maire indique qu'il remercie la famille propriétaire d'avoir cédé ce bien. Il explique que l'approbation de cette délibération sera l'élément déclencheur, qui permettra d'avancer, y compris avec l'Agglomération. L'idée est d'abord le prolongement immédiat de la véloroute jusqu'à Bellevue, puis l'enclenchement avec la SPL, qui doit aussi réaliser cette véloroute. Le projet sera intégré dans une réflexion publique, la commune s'est engagée à discuter avec la population et elle l'a fait, et une réunion en commission sera de nouveau organisée pour retravailler globalement. À part la véloroute, il existe également le travail avec Bellevue et Collex-Bossy concernant la douane de Vireloup, avec de leur part, l'arrivée de pistes ou de bandes cyclables et de protections des piétons. Pour cela, il a fallu que la commune soit propriétaire de côté et de l'autre. Le parc et les mobilités douces dans ce secteur vont faire l'objet d'une réflexion avec les habitants. Ces derniers sont parfois partagés par rapport à cet aménagement, mais il va falloir les écouter, parce que le parc leur appartient.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Environnement et Informatique, réunie le 28 août 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'arrêt de la procédure de déclaration d'utilité publique, sous condition de la signature de l'acte notarié d'acquisition.
- APPROUVE par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AM135 pour un montant de 53 952 euros soit 3,32 euros le m<sup>2</sup>.
- APPROUVE par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le versement d'une indemnité d'éviction totale de 21 048 euros. Il autorise par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document afférent à cette cession.

#### **10. Recrutement de personnel enseignant pour les études surveillées.**

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE qui indique que la rentrée signifie aussi la rentrée au niveau des écoles de la Commune. La Commune envisage d'étendre ses offres périscolaires, en reprenant un service très demandé par les familles, les études surveillées. Les études surveillées sont distinctes du dispositif proposé directement par l'Éducation nationale. Il s'agit de mettre en place un dispositif financé par la Mairie dans le cadre du périscolaire, donc payant par les familles au tarif du centre de loisirs. Les temps d'accueil, en l'occurrence deux heures dans la semaine à raison d'une heure le lundi et une heure le jeudi, permettent une étude surveillée de manière classique. Deux enseignants sont volontaires dans le cadre de l'école Florian ET pourront organiser ces études. La présente délibération vise à les recruter pour ce service court en complément de leur emploi principal. Les taux horaires indiqués (20, 22 ou 24,5 euros de l'heure) sont des taux statutaires, selon le statut des enseignants qui seraient amenés à y participer. Ce système existait déjà il y a quelques années, et il fonctionnait bien. Il sera remis en place grâce à ces enseignants volontaires. Il est donc demandé au Conseil municipal de créer deux postes de vacataire à pourvoir par des enseignements des écoles de Ferney-Voltaire, pour assurer l'animation d'études surveillées pour une durée d'une heure les lundis et jeudis pour chaque poste, et d'appliquer le taux de rémunération maximum autorisé par le décret du 14 octobre 1966.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE rappelle que l'école Florian est toujours à la recherche d'un service civique. Il invite ainsi les personnes qui estiment avoir la vocation de travailler auprès des enfants au service de la communauté scolaire dans une belle école à se manifester.

Le Maire remercie Étienne t'KINT de ROODENBEKE. Il remercie les enseignants qui ont souhaité redémarrer ce système.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CRÉE par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) deux postes de vacataires à pourvoir par des enseignants des écoles de Ferney-Voltaire pour assurer l'animation d'études surveillées, pour une durée d'une heure les lundis et jeudis. Il applique par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) les taux de rémunération maximums autorisés par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 tels que mentionnés dans le tableau suivant :



Taux de l'étude surveillée au 01/02/2017	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20.03 €
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22.34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	24.57

- DIT par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) que le versement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement au personnel enseignant.
- FIXE par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) au 15 septembre 2023 la date d'effet de la présente délibération. Il précise par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) que les augmentations suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales ainsi que l'augmentation du salaire minimum de croissance.
- AUTORISE par 25 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

## 11. Questions diverses :

Le Maire indique que les décisions prises en juillet et août ont été transmises aux membres du Conseil municipal. Avant de passer aux questions orales, le Maire souhaite d'abord un bon rétablissement à Valérie MOUNY qui n'est pas en bonne santé. Il donne ensuite les informations suivantes, en précisant que Valérie MOUNY représentera le somMaire de la rentrée le mois prochain :

- 1 449 élèves ont été accueillis à Ferney-Voltaire, y compris Saint-Vincent ; 435 élèves à Florian ; 317 à Calas ; 399 à Jean de la Fontaine ; et 298 à Saint-Vincent.
- Les nombres de classes se répartissent comme suit : 11 à Calas ; 16 à Florian, dont une classe spécifique ; et 15 à Jean de la Fontaine.
- L'équipe des ATSEM, des cuisiniers et des animateurs est au complet.
- La rentrée s'est bien déroulée.
- Le système de rénovation des classes est en route.
- Le nouveau système de cantine fonctionne plutôt bien. Tout le monde est satisfait de ce qui se passe et de la qualité de la prestation.
- Plusieurs parents ont inscrit leurs enfants au dernier moment, des queues existaient le jour de la rentrée, mais l'ensemble des demandes a pu être géré, et des classes pourront éventuellement être ouvertes à Ferney-Voltaire.

Le Maire remercie l'ensemble du personnel communal, les ATSEM, ainsi que les animateurs. Il salue l'arrivée d'une nouvelle Directrice à l'école Jean de la Fontaine.



Le Maire rapporte un problème qui est général au pays de Gex. Il a reçu la semaine dernière 80 cas de logements pour les nouveaux enseignants dans le pays de Gex, lors de la première session en juillet, une quarantaine de cas a été reçue. Il relancera demain après-midi une commission extraordinaire, parce qu'à Ferney-Voltaire, 18 enseignants du collège, du lycée et de la maternelle élémentaire sont concernés. Pour cela, il a demandé aux services municipaux de travailler, y compris dans les logements communaux, à mettre en place un système de collocation, parce qu'il existe des demandes dans ce sens. Il a également sollicité l'ensemble des Maires du pays de Gex dans ce cas précis. Il explique que Ferney-Voltaire a fait une grande part dans les logements sociaux, mais rencontre des difficultés à trouver des logements pour les enseignants. Des échanges auront lieu avec l'État, afin de trouver des solutions pour loger à des prix décentes les enseignants et de trouver des logements adaptés à des personnes qui sont de moins en moins véhiculées.

Le Maire informe que les 30 logements prévus pour le lycée ne seront livrés qu'en 2024. Les actions continuent, un logement à Saint-Pierre sera repris pour ces enseignants.

Le Maire indique que la situation l'inquiète, et il trouve catastrophique le fait de donner aux enseignants une mutation trois jours avant de commencer. Il ajoute que dans le pays de Gex, il n'est pas possible de trouver des logements pour 40 ou 50 familles. Certaines personnes vont dormir dans des camping-cars ou dans leur voiture, et il trouve cela indécent. Il fera tout pour trouver des solutions pour les écoles ferneysiennes, le collège et le lycée, puisque cette situation n'est pas heureuse ni pour les enseignants, ni pour les élèves. De plus, une grève des transports publics s'annonce le lendemain, ce qui rend la rentrée encore plus compliquée. Cette grève témoigne du fait qu'il n'est pas possible de tout deviner.

Questions diverses :

**Christian LANDREAU :**

- 1- *« Serait-il possible de trouver une petite parcelle de terrain, si possible en centre-ville, en vue d'ériger une statue à la gloire et à la magnificence de Monsieur Daniel RAPHOZ. J'entends lancer une souscription populaire auprès des Voltaire-Ferneysiens et des Maires des autres communes du pays de Gex, dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Monsieur Daniel RAPHOZ mérite cette vaillante attention pour toute la bienveillance qu'il porte aux habitants et pour la qualité des projets qu'il porte avec la plus grande sagesse, par exemple : l'urbanisation accélérée pour que tout le monde ait un logement décent, restreindre les places de stationnement pour que les personnes s'adonnent à la marche, vecteur de santé, couper les arbres qui réduisent la vue pour le bien-être de tous, construire un hôpital malgré l'avis contraire des autorités de tutelle, faire tout pour l'arrivée sous peu du tramway, etc. Bien sûr, je tiendrai au courant l'honorable et respectueux Conseil municipal de la progression des fonds récoltés, qui seront vraisemblablement les premiers donateurs. Personnellement, je verrai bien le statuaire de Monsieur Daniel RAPHOZ à la Croix-Blanche sur le point d'eau, à l'image de la fontaine du Patriarche, ou trônant majestueusement à l'entrée de l'allée du Château, comme une main culturelle qu'il tend aux visiteurs. Indubitablement, cela aura de la gueule, surtout s'il arrive à être un jour panthéonisé comme Voltaire, pour l'énergie dépensée au service de la collectivité, à moins que Monsieur le Maire se voie quelque part au milieu du quartier des Tattes pour lequel, entre autres, il est très attentif à la qualité de la vie sociale des résidents. La reconnaissance est une récompense que d'autres sollicitent pour le récipiendaire. »*



Le Maire répond que les statues ont une fâcheuse tendance à être déboulonnées, ou comme pour le cas de Saint-Claude pendant la guerre, pour fabriquer des balles pour les Allemands. Il propose ainsi à Christian LANDREAU d'apporter un soutien aux Restos du Cœur qui sont dans la tourmente au lieu de lancer une souscription pour une statue, ou encore de payer les nombreuses dettes, notamment celles qu'il doit à la Ville de Ferney-Voltaire, après avoir été désavoué par la justice.

2- *« Était-il opportun de cacher aux Voltaire-Ferneyiens que le Conseil Municipal de juillet dernier n'a pu commencer comme prévu par manque de quorum à mi-mandat, en effaçant l'attente obligée au-delà d'un temps recommandé de convenance, les vingt premières minutes de la retransmission de la séance (bande images-son); excès de pouvoir stupide, déni de démocratie, rétention d'informations ou abus acéré d'autorité du Prince qui se prend pour un roi consort ? »*

Le Maire indique qu'il n'est pas Machiavel. Il explique que rien n'a été caché. L'enregistrement a été suspendu après l'ouverture du Conseil. Christian LANDREAU a refusé de siéger, et il a fallu attendre l'arrivée de Madame MANNI pour rouvrir le Conseil et faire avancer le débat démocratique au sein de l'assemblée.

3- *« Peut-on être informés sur les négociations que vous menez, je cite : « avec les futurs négociateurs » concernant l'édification d'un hôpital à Ferney-Voltaire ? »*

Le Maire répond que pour le moment, il n'a aucune autre annonce à ce sujet si ce n'est qu'il travaille avec Madame la Députée, qui rencontre la nouvelle directrice de l'ARS AURA, Madame Cécile Courrèges. Une prochaine rencontre aura lieu avec le président de la Fédération des hôpitaux privés, Monsieur Lamine Gharbi. Le Maire rappelle que les hôpitaux en France couvrent une patientèle de plus de 9 millions et indique qu'il envisage aussi une rencontre avec le cabinet du nouveau ministre rapidement. Le Maire explique que tout cela fonctionne avec un projet d'urbanisme, dans lequel les Ferneyiens, dans le cadre d'une OAP, seront saisis. Des discussions auront lieu, le projet avance. Il rappelle qu'il mène une procédure d'urbanisme conjointement avec des opérateurs privés. Le Maire explique que rien n'a encore été arrêté. Une procédure d'enquête publique va commencer sur la zone de Veudagne et il va falloir réviser le PLUiH. Il rappelle qu'en novembre, l'Agglomération a décidé l'ouverture à l'urbanisation de cette zone, et que pour cela, une procédure non seulement avec les services de l'Agglomération, mais aussi avec l'État et des cabinets sera engagée. Le projet ne se focalisera pas forcément sur un centre de soins, il pourra notamment comprendre un EHPAD, des soins de suite, et des zones sportives, mais il sera proposé à la population ferneyienne et sera soumis au vote de l'Agglomération.

## **FERNEY EN GRAND :**

1- *Jean-Loup KASTLER indique que le Maire a déjà partiellement répondu à la première question. Il demande néanmoins à avoir des précisions concernant le nombre de logements que représentent les trois permis déjà accordés et le quatrième qui est en cours pour la ZAC de Ferney-Genève Innovation.*

Le Maire répond qu'il n'a pas tout en tête, et qu'il apportera de plus amples précisions plus tard. Il indique néanmoins que :



- parmi les quatre permis délivrés sur le secteur de Paimbœuf, trois permis ont été délivrés depuis trois ou quatre ans, et s'ils ne démarrent pas, ils seront annulés. Le permis B11, c'est-à-dire le *parking*, qui a été délivré, vient de démarrer.
- Trois autres permis sont en cours d'instruction, dont celui relatif à la coopérative d'habitants qui se trouve dans la zone de l'ABF. Un travail a déjà été mené, mais il nécessite un temps plus long. Une rencontre a eu lieu avec l'ensemble des opérateurs, qui ont présenté leurs projets, qui reviendront devant la commission de l'urbanisme. Il rappelle l'existence de contentieux, du fait des refus de permis à trois reprises au niveau de ce secteur, notamment avec l'entreprise Nexity, mais de nombreux projets arrivent aussi dans le secteur.

2- *« Plusieurs personnes demandent si l'effondrement du projet de centre commercial, qui a été officialisé, a un impact sur les prix du terrain dans les zones de Paimbœuf et Très-La-Grange, sachant que pour la zone en général, l'équilibre financier était censé être garanti par ce projet »*

Jean-Loup KASTLER

Le Maire répond qu'il ne s'agit que d'une interprétation. La partie logement permet un équilibre, et dans les zones de Paimbœuf et Très-La-Grange, la partie économique n'a pas été lancée. Il informe que des contrats ont été signés en termes d'équipements publics (écoles, crèches, etc.), une réunion sur le sujet a lieu tous les mois avec l'Agglomération, et la demande de changer la gouvernance de la SPL est évoquée au cours de ces réunions.

Le Maire insiste sur le fait que le prix des terrains ne change pas. Il explique que des contrats ont été signés avec les opérateurs, et les prix ont été fixés. Il informe néanmoins que les coûts des matériaux ont augmenté, ce qui engendre une augmentation de 15 à 20 % sur les coûts de construction. Pour des constructions, avec des biomatériaux, les prix grimpent et les opérateurs vont nécessairement essayer d'équilibrer cela.

3- *« Y a-t-il un accord avec le promoteur immobilier en charge du projet d'habitat coopératif et de résidence d'accueil concernant le mode constructif et la dépollution de la parcelle qui fait l'objet de ce projet ? ».* Jean-Loup KASTLER précise que l'information qu'il a reçue est celle émanant du promoteur lui-même, qui indique qu'il existe un problème concernant la dépollution de la parcelle.

Le Maire répond qu'il a reçu le promoteur en question et qu'il a reçu et aidé la coopérative, mais le problème qui se pose concerne plutôt la garantie d'emprunt, qu'il va falloir présenter au Conseil municipal. Le Maire précise que le promoteur ne construit pas uniquement pour le logement coopératif. Le Maire ajoute qu'il n'a été saisi ni par cet opérateur, ni par la SPL, d'un problème de pollution au niveau de ce secteur. Selon ses souvenirs, ce terrain a toujours été des prairies d'élevage, mais il vérifiera ces informations. Le Maire ajoute qu'il travaille avec le représentant de la coopérative d'habitants qui vient régulièrement le voir, et le véritable problème qui se pose est en fait la garantie d'emprunt, car il ne s'agit pas de logements sociaux. Un vrai travail a déjà eu lieu avec ce représentant pour trouver ensemble les solutions appropriées. Une discussion aura lieu ensuite avec la SPL et le promoteur.

Le Maire précise que la pollution sera nécessairement enlevée si elle existe et que ce permis sera instruit comme tous les autres permis. Il indique qu'au niveau du nouveau collège de Bellegarde, il existait 12 mètres de pollution du fait de 50 à 70 ans de travaux de la SNCF, et cela a coûté une fortune.

Le Maire informe qu'il a déjà rencontré l'architecte et l'opérateur. L'architecte doit apporter quelques modifications à la demande, en tenant compte du problème de stationnement qui est relativement grave au niveau de ce secteur (il faudra être vigilant sur le nombre de stationnements qui est réduit, mais qui doit être respecté), de la chaîne qu'il faut protéger, et des recommandations de l'ABF.

4- *« Est-on certain que le promoteur souhaite aller au bout de ce projet ? ». Jean-Loup KASTLER rappelle que le promoteur du centre commercial était certain de vouloir aller au bout du projet, mais que finalement, tel n'est pas le cas.*

Le Maire répond qu'aucun opérateur du secteur n'a renoncé à son projet. Il existe des opérations très intéressantes avec de nouveaux matériaux de type pierres ou bois, mais des discussions sont menées avec les opérateurs, notamment en ce qui concerne les reculs, les prospects, la protection et les vues sur les voisins, etc. Il précise que les constructions en bois ne sont pas forcément jolies.

5- *« Est possible d'avoir un calendrier pour les personnes impliquées dans ce projet de résidence d'accueil et de coopérative ». Nicolas KRAUSZ*

Le Maire répond que le permis fera l'objet d'une étude, et que dès réception de la demande, il passera devant la commission. Un système de permis blanc a été mis en place : une rencontre a lieu avec les promoteurs, afin d'avoir un pré-travail au cours duquel les requis leur sont présentés, et ils doivent revenir avec un nouveau permis.

6- *« Des enfants scolarisés dans les écoles primaires de Ferney-Voltaire souffrent-ils de maladies nécessitant une prise en charge par un personnel infirmier ? Si oui n'y aurait-il pas matière à trouver une solution mutualisée avec les communes de Prévessin et d'Ornex ? ». Jean-Loup KASTLER*

Le Maire rappelle l'existence du PAI pour les problèmes alimentaires, mais à sa connaissance, le problème évoqué dans la question n'existe pas à Ferney-Voltaire, alors qu'une infirmière de l'Éducation nationale a été embauchée pour s'occuper du secteur, notamment au niveau de l'école Jean de la Fontaine. Une psychologue est également en voie de recrutement, parce que certains enfants ont de vrais soucis.

En cas de problème, les familles sont accompagnées au mieux. Il rappelle néanmoins qu'un dossier médical est confidentiel, et seule l'infirmière peut y avoir accès. La situation n'est pas facile pour les enfants avec des pathologies ou des handicaps relativement lourds nécessitant que l'ATSEM s'occupe uniquement d'eux. Il indique que l'Éducation nationale ne met pas en place le personnel nécessaire pour accompagner ces enfants, y compris pendant les périodes des repas et des goûters au cours desquelles la situation est catastrophique.

7- *« Que comptez-vous faire pour éviter une nouvelle fermeture estivale de la piscine municipale qui pénaliserait les familles qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances ? ». Nicolas KRAUSZ*

Le Maire indique qu'il est surpris de cette question, puisque la Ville travaille sur un plan d'économie globale, et la piscine est le plus gros consommateur en énergie. Il explique que le lac Léman, où les plages sont gratuites, est à 1,5 km, certaines plages sont facilement accessibles en bus ou à vélo, il existe également des piscines à proximité de Ferney-Voltaire. Il ajoute que la piscine de Ferney-Voltaire, qui n'est pas une piscine ouverte, est une étuve en été, lorsqu'il fait 40°C. De plus, il faut noter que le coût de l'énergie de la piscine a augmenté de 350 % et que la Commune n'a pas les moyens pour cela. Le Maire indique qu'il faut être raisonnable et responsable, et d'autres solutions

ont été trouvées pour que la piscine fonctionne au mieux et pour qu'elle ne soit pas fermée. Elle est ouverte aux habitants, aux cités scolaires et aux associations et sera d'ailleurs ouverte plus tôt le matin, dès 6 h 30, pour permettre aux personnes et au public ferneysien de nager de bonne heure.

\*\*\*\*\*

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 AOÛT 2023**

### **AVENANTS AU MARCHÉ SUBSÉQUENT DE LA VÉLOROUTE DE LA RUE DE MEYRIN**

Vu la décision n°2022-091 du 15 octobre 2022 attribuant le marché subséquent des travaux de construction d'une véloroute, rue de Meyrin, à l'entreprise Eiffage Savoie Léman et à ses sous-traitants pour un montant mieux disant de 813 138.75 € HT. Considérant la plus-value engendrée par différents travaux non prévus initialement, tels que :

- La mise en sécurité de la haie attenante, en partie déchaussée,
- Le dévoiement d'un réseau Enedis mis à jour par le terrassement,
- La plantation d'un arbre remarquable,
- Des travaux d'interface avec le nouveau trottoir de l'opération Garden Park en finalisation,

Considérant la nécessité de prendre des avenants au marché initial. La commune autorise les travaux supplémentaires faisant passer le montant du marché de 813 138.75 € HT à 884 393.26 € HT, soit une plus-value de 71 254.51 € HT représentant 8.76% du montant initial. Elle décide de prendre un avenant n°1 de 21 500.00 € HT couvrant les travaux d'abattage et d'élagage sécuritaires et de prendre également un avenant n°2 de 49 754.51 € HT couvrant les autres travaux.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POULAILLER DANS LES JARDINS DE LA MAISON SAINT-PIERRE A L'ASSOCIATION OEUFORIES FERNEYSIENNES**

Considérant le projet présenté par l'association « OEUFORIES Ferneysiennes », située dans la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire, lauréate du projet participatif 2021. Considérant l'installation par la Ville d'un poulailler dans les jardins de la Maison Saint-Pierre sur 165 m2 de la parcelle AM22. La commune accepte de signer une convention de mise à disposition d'un poulailler à l'association « Oeufories Ferneysiennes », déclarée à la sous-préfecture de Belley (01) sous le numéro W013004988 représentée par Mme Laura PAGEL, Présidente de l'association. Cette mise disposition est consentie pour une année renouvelable avec une participation annuelle de 100 euros pour les charges d'eau et d'électricité.

### **ATTRIBUTION DU MAPA N°2023ST7 PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE GESTION INTELLIGENT DES EAUX DE RENOUVELLEMENT DU CENTRE NAUTIQUE DE FERNEY-VOLTAIRE**

Considérant le marché n°2023st7 portant sur l'installation d'un système de gestion intelligent des eaux de renouvellement du Centre nautique de Ferney-Voltaire publié au BOMAP le 26 mai 2023 pour une remise des offres le 17 juin à 17h00. Considérant qu'une seule offre a été remise, l'offre de la société ONSSEN SAS sise 5 rue du Canal, 69100 Villeurbanne, et qu'elle est conforme aux attentes. La commune attribue le marché à la société ONSSEN SAS sise 5 rue du Canal, 69100 Villeurbanne. Le montant des travaux est de 150 192 € TTC, la maintenance annuelle de cette installation est de

**CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE à Madame Julie MARCEAU MILLET**

Considérant que la Ville dispose d'un meublé type F2, sis 33 Grand 'Rue à Ferney-Voltaire. Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015. Considérant la demande de Madame Julie MARCEAU MILLET adjointe administrative territoriale, affectée au secrétariat de Monsieur le Maire. La commune accepte de louer à Madame Julie MARCEAU MILLET, un appartement type F2, comprenant une cuisine, une chambre, un séjour, une salle de bain et un WC. Le présent contrat de location est conclu avec la locataire à compter du 11 juillet 2023 pour une durée d'un an. La redevance principale mensuelle d'un montant de 260€ et d'un montant forfaitaire (eau, électricité, chauffage) de 70,00€. Elle est payable d'avance et en totalité le cinq de chaque mois.

**ATTRIBUTION DU MAPA 2023ST3 PORTANT SUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE TOILETTES A NETTOYAGE AUTOMATIQUE À LA SARL MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS**

Considérant, le marché n°2023st3 portant sur la fourniture et la pose de toilettes à nettoyage automatique publié au BOMAP le 24 avril 2023 pour une remise des offres le 25 mai 2023 à 17h00. Considérant que sur les deux offres reçues, l'offre de la SARL MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS sise 967 chemin des grands moulins-69400 GLEIZE est techniquement équivalente et économiquement la plus intéressante. La commune décide d'attribuer le marché à la SARL MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS sise 967 chemin des grands moulins-69400 GLEIZE. Il est retenu l'installation des trois toilettes pour un montant de 177 480 € TTC, la tranche optionnelle portant sur les toilettes automatiques du centre est levée, la maintenance annuelle est retenue pour un montant de 798 € TTC.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU DÉPARTEMENT DE L'AIN**

Considérant l'aide financière que le Département de l'Ain est susceptible d'accorder pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement communal. La commune décide de demander une subvention de 36 000 € dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques auprès du Département de l'Ain.

**REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS D'EXTENSION DU RÉSEAU GAZ DE GRDF**

Considérant la volonté communale de percevoir cette redevance annuelle versée par GRDF. Considérant le linéaire de nouveau réseau gaz posé dans l'année avec son détail annuel fourni par GRDF. Considérant le calcul du montant fixé par le décret et basé sur 0.35€ par mètre de conduite posée, prix revalorisé selon l'index ING de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) (En 2023 ce sera 434€ pour 1043m de canalisation posée). La commune accepte de percevoir chaque année, après vérification, la redevance ROPDP établie par les services GRDF.



## **CONTRAT DE LOCATION À TITRE PRÉCAIRE POUR UN APPARTEMENT TYPE F3 - 1 AVENUE DES ALPES – HANOUN**

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels. Considérant que la Ville dispose d'un appartement de type F3 disponible à l'école Florian. Considérant la demande de Monsieur Laurent HANOUN exerçant les fonctions d'éducateur des activités physiques et sportives au Centre nautique municipal. La commune accepte de louer à Monsieur Laurent HANOUN un appartement, Type 3, à l'École Florian, 3 avenue des Alpes, d'une surface de 70m<sup>2</sup>. Un contrat de location est établi avec l'intéressé pour un loyer mensuel de 420,00€ TTC assorti d'un forfait mensuel pour les charges de 70,00€. Un exemplaire du contrat est annexé à la présente décision.

## **CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - INSTALLATION D'UN COMMERCE TYPE FOOD TRUCK SUR LE PARKING DE COLLEX**

Considérant l'appel à candidatures effectué pour l'installation à l'année d'un commerce type Food truck sur le parking de Collex. Considérant offre de la SARL FLAVIN sise 1b avenue Voltaire 01210 Ferney-Voltaire, représentée par Monsieur Islem MOUIMEN. La commune de Ferney-Voltaire décide d'accorder à la SARL FLAVIN sise 1B avenue Voltaire-01210 Ferney-Voltaire le droit d'occuper une place sur le parking de Collex et de l'autoriser à stationner son véhicule de restauration immatriculé CH 573 SC. Cette installation sur le parking est accordée pour deux ans du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2025 du lundi au samedi jusqu'à 22h00. La présente occupation du domaine public donne lieu au paiement d'un droit de place. Il sera demandé une redevance de 150 euros par mois pour l'occupation du domaine public hors frais de fluide.

### **Annonces de Monsieur le Maire**

- Le forum des associations : dimanche 10 septembre ;
- Vide-greniers : dimanche 1<sup>er</sup> octobre ;
- World Clean up Day : samedi 16 septembre
- Journées du patrimoine et marché des potiers : samedi 16 et dimanche 17 septembre ;
- Coupure des lumières à Ferney-Voltaire pour l'événement « La Nuit est belle » : 22 septembre ;
- Festival des cinq continents : du vendredi 22 septembre au dimanche 1<sup>er</sup> octobre.

En ce qui concerne le vide-greniers, le Maire répond à la question de plusieurs personnes lui demandant la raison pour laquelle il est organisé si tard durant la période de pluie. Il indique qu'il verra si la date pourra être avancée.

**Prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 3 octobre à 19h30.**

**La séance est levée à 21h40.**